

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2024

VALORISER LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE - (N° 2130)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL16

présenté par

M. Lemaire, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« fixe »,

le mot :

« prévoit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.